



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 030-2022
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2022.RRGR.43

Déposée le : 07.03.2022

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Dunning (Biel/Bienne, PS) (porte-parole)
Binggeli (Biel/Bienne, PS)
Berger-Sturm (Grosshöchstetten, PS)
Baumgartner (Jegenstorf, PS)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 10.03.2022

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la sécurité
Classification : -

Plus de transparence sur le déménagement du centre de retour de Bienne-Boujean !

Le 15 septembre 2021, la majorité du Grand Conseil a adopté la motion 099-2021 sous forme de postulat visant à maintenir le centre de retour à Bienne. Pourtant, le 13 décembre 2021, la Direction de la sécurité annonçait fermer le centre de retour de Bienne-Boujean en raison du refus de la ville de Bienne de prolonger l'autorisation d'utilisation du terrain pour le centre. Le 10 février 2022, la Direction de la sécurité communiquait sur les résultats de l'expertise de la Commission nationale de prévention de la torture (CNPT) et annonçait avoir débuté le transfert des familles avec enfants et des femmes dans un centre d'hébergement à Enggistein.

Le Conseil-exécutif est prié de donner des renseignements sur l'affaire suivante relative au canton :

1. Avant de décider de fermer le centre de Bienne-Boujean, la Direction de la sécurité a-t-elle analysé la possibilité d'héberger les personnes déboutées dans d'autres lieux à Bienne ? Si oui, quels étaient les lieux potentiels et pourquoi ont-ils finalement été écartés ?
2. Un hébergement dans des appartements pour les familles avec enfants a-t-il été envisagé ?
3. Actuellement plusieurs familles avec enfants et femmes ont été déplacées à Enggistein. Est-il prévu de rapatrier l'ensemble des habitant·e·s du centre de retour de Bienne-Boujean à Enggistein ?
4. Si non, où est-il prévu de transférer le reste des habitant·e·s ?
 - Qu'en est-il des familles avec enfants et femmes francophones ?
 - Qu'en est-il des hommes (germanophones et francophones) ?

5. Au niveau de la scolarisation, les enfants transférés actuellement à Enggistein continuent-ils d'être scolarisés à Bienne jusqu'à la fin de l'année scolaire ? Un transport leur est-il assuré ? Ou bien les enfants sont-ils scolarisés à Enggistein ? Et s'ils le sont, le sont-ils dans une école ordinaire ou dans une école interne au centre ?
6. En comparaison au centre de retour de Bienne-Boujean, quels sont les avantages de déplacer les habitant·e·s dans un centre excentré et vétuste à Enggistein ?

Motivation de l'urgence : Le transfert des habitant·e·s du centre de retour de Bienne-Boujean a débuté et très peu d'informations ont été transmises sur la planification de l'hébergement des requérant·e·s d'asile déboutés et leurs enfants. Ce manque d'information amène un stress supplémentaire pour ces personnes, qui ont besoin de connaître leur sort. De plus, une pétition est en cours afin que les personnes habitant le centre reste à Bienne.

Destinataires
– Grand Conseil